



ARRÊTÉ

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2020 convoquant les électeurs de Frucourt à une élection municipale complémentaire

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 247 et L. 251 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-8 ;

Vu le décret du 30 septembre 2018 nommant Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet hors-classe de l'arrondissement d'Abbeville ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2020 portant convocation des électeurs de Frucourt à une élection municipale partielle complémentaire les 13 et 20 décembre 2020 et fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection d'un conseiller municipal ;

Considérant que les élections complémentaires dont les dates ont été fixées par arrêté préfectoral du 24 octobre susvisé ne peuvent avoir lieu en raison du contexte sanitaire et du re-confinement ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville ;

ARRÊTE

Article 1er. – L'arrêté préfectoral du 24 octobre 2020 portant convocation des électeurs de Frucourt à une élection municipale complémentaires les 13 et 20 décembre 2020 est abrogé.

Article 2. – Les électeurs de la commune de Frucourt seront convoqués ultérieurement afin de compléter le conseil municipal.

Article 2. – Le sous-préfet d'Abbeville et le maire de Frucourt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement affiché dans les formes et lieux accoutumés et publié au recueil des actes administratifs.

Abbeville, le 09 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet d'Abbeville,

Philippe FOURNIER-MONTGIEUX